

Accusé de viols sur mineure durant une année scolaire, l'octogénaire nie les faits

Le procès d'un Quesnoysien de 81 ans, R. G., a commencé ce jeudi à Douai. L'homme est accusé d'avoir violé à plusieurs reprises en 2004 et 2005 une fillette de six ans, sa voisine qu'il gardait avant de la conduire à l'école. Cette première des deux journées du procès, la cour a évoqué les faits et questionné les témoins.

PAR CHRISTOPHE DECLERCO
armentieres@lavoixdunord.fr

QUESNOY-SUR-DEÛLE.

Premier des deux jours du procès, ce jeudi, de R. G. aux assises de Douai. L'homme aujourd'hui âgé de 81 ans est accusé principalement de viols commis en 2004 et 2005 sur une mineure de 6 ans, Chloé* sa petite voisine qu'il gardait le matin à l'époque à Quesnoy-sur-Deûle, avant et après l'école. Véronique Pair, présidente du tribunal, le rappelle : il risque au maximum 20 ans de réclusion criminelle. La victime, aujourd'hui âgée de 27 ans, n'a pas demandé le huis clos, l'audience est publique. L'accusé comparait libre car sous contrôle judiciaire depuis sa mise en examen, un contrôle qu'il respecte. Son casier est vierge.

DES CARESSES AUX VIOLS ?

C'est l'accusé qui en 2004 propose à sa voisine de palier, une mère élevant seule une fille et un garçon, de garder la plus jeune, et à titre gratuit. « *La maman faisait des ménages*, expliquera l'accusé, *et ne gagnait pas grand-chose.* » Dans ce studio qualifié « *d'hyper glauque* » par un témoin, le retraité vivant seul aurait d'abord obligé la fillette à enlever son pantalon et se recou-

cher avec lui, avant de passer aux caresses, puis plus tard aux agressions sexuelles et aux viols. Le matin, ou en fin d'après-midi, parfois les deux, durant une année scolaire.

Rencontrant des difficultés dans sa vie professionnelle et sentimentale, avouant un mal-être, Chloé* finira par pousser la porte de la gendarmerie locale quinze ans après les faits. Au cours de sa garde à vue, R. G. nie les faits reprochés mais ne conteste pas la détention et la consultation d'images pédopornographiques : près de 2600, mais pas de cliché de Chloé. Il ne pensait pas que c'était répréhensible. Parmi les derniers mots recherchés sur le web : « défloration » et « dépuçage ».

UNE COLLECTION DE POUPÉES

Chez lui, les militaires vont aussi retrouver des sex-toys, deux préservatifs, des stimulants pour l'érection, des posters érotiques, mais aussi une collection impressionnante de poupées en porcelaine, en plastique ou de type Barbie, ou encore une poupée à taille d'enfant positionnée sur le côté de son lit. Toutes sont vêtues.

Il continue de nier les faits reprochés, et pense que Chloé se venge, même quinze ans après, d'avoir été grondée pour une tartine de pâte chocolatée renversée



Au-delà du jugement, l'avocate de la partie civile, M^e Florence Meilhac, espère que la parole de la victime soit exprimée et entendue.

sur la table, ou d'une insulte qu'il aurait proférée envers sa grand-mère. De sa personnalité, il ressort que l'homme est très isolé sur les deux plans familial et social. Il n'a jamais eu de réelle vie commune avec une femme mais au moins une relation distendue pendant cinq ans avec qui il a eu deux enfants, des enfants qu'il ne voit plus non

plus. Tout comme ses frères et sœurs.

« ELLE A FERMÉ LE COUVERCLE »

La psychologue ayant rencontré Chloé évoque plusieurs signes évidents d'un syndrome intensif post-traumatique caractéristiques de viols. Pour plusieurs raisons, dont une mère absente et une famille où on ne parle pas

facilement, Chloé « *a fermé le couvercle* ».

Ce vendredi, la parole sera donnée à la partie civile (M^e Florence Sturbois-Meilhac), puis à l'avocate générale pour son réquisitoire (Virginie Girard), et enfin à la défense (M^e Julien Bensoussan). Verdict attendu en fin de journée. ■

(*) Prénom d'emprunt.

Avec quatre heures de débrayage, CBA Meubles veut maintenir la pression



Les équipes du matin, qui travaillent jusqu'à midi, étaient invitées à quitter leur poste deux heures plus tôt, tandis que celles de l'après-midi pouvaient commencer à 14 heures pour marquer leur mécontentement.

PÉRENCHIES.

« *On nous a promis des robots 4.0, mais on n'a vu que le zéro !* » Frédéric Roch est le trésorier du Comité social et économique (CSE), où il représente la CGT. tous sont réunis en inter-syndicale depuis le début du mouvement de protestation.

À l'origine, c'est un blocage dans les Négociations annuelles obligatoires (NAO) qui a suscité la colère : les syndicats réclamaient une hausse de 55 € brut par mois, sans succès. La situation financière n'est pas florissante mais eux alertent sur le manque de reconnaissance que symbolise cette absence d'augmentation. « *Avec la hausse du SMIC (décidée par l'État), quelqu'un qui a 35 ans d'expérience touche la même chose qu'une personne arrivée un an plus tôt, malgré ses compétences !* » précise Thierry Delporte (CFDT), secrétaire du comité social économique.

120 SALARIÉS SUR 390

Le premier débrayage, vendredi, a duré deux fois trente minutes, puis le site logistique de Linselles a été bloqué ce mercredi.

D'après Thierry Delporte, l'autre site de fabrication de meubles, situé à Nersac, en Charente (87 salariés), a également rejoint le mouvement ce jeudi.

Après les temps difficiles qui ont suivi la fin de Demeyere, repris par le groupe marocain Safari en avril 2022, les salariés se sont vu promettre 27 millions d'euros d'investissements, des robots dernier cri, et ils ne voient rien venir. « *Nos machines sont très vieillissantes, soupire Thierry Delporte. D'accord, l'actionnaire suit, mais jusqu'à quand ?* » D'après la presse économique marocaine, Safari a effectivement injecté 15 millions d'euros en début d'année dans sa filiale CBA Meubles, après 9,9 millions en juin 2023.

Ce jeudi midi, Thierry Delporte assure que 70 salariés le matin et 50 l'après-midi ont participé à l'action – sans bloquer le site, qui emploie 390 salariés. Une nouvelle réunion était organisée l'après-midi : « *3x0 ça fait toujours zéro* », nous a écrit Thierry Delporte, concluant « *à bientôt* ». ■

ANNE-GAËLLE BESSE